

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 297****19 mars 2003****SOMMAIRE**

|   |              |   |              |
|---|--------------|---|--------------|
| <b>A.M.S., Auto Moto Sport, S.à r.l., Schieren</b> . . . . .                            | <b>14243</b> | <b>Dentorlux, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .  | <b>14228</b> |
| <b>Actions Technologiques Holdings S.A., Luxembourg</b> . . . . .                       | <b>14213</b> | <b>Diehl Europe S.A., Niederanven</b> . . . . .   | <b>14225</b> |
| <b>Actions Technologiques Holdings S.A., Luxembourg</b> . . . . .                       | <b>14214</b> | <b>EG-Tel, G.m.b.H., Diekirch</b> . . . . .   | <b>14243</b> |
| <b>AF International S.A., Weiswampach</b> . . . . .                                     | <b>14230</b> | <b>Eisleicker Bau'ren Hamen, S.à r.l., Bilsdorf</b> . . . . .                           | <b>14239</b> |
| <b>Alpine@Energie Luxembourg, S.à r.l., Foetz</b> . . . . .                             | <b>14227</b> | <b>Electricité Kohnen S.A., Rédange-sur-Attert</b> . . . . .                            | <b>14250</b> |
| <b>Anc Ets Aloyse Heidesch, S.à r.l., Rambrouch</b> . . . . .                           | <b>14237</b> | <b>Electricité Kohnen S.A., Rédange-sur-Attert</b> . . . . .                            | <b>14250</b> |
| <b>Antony Couleurs, S.à r.l., Mertert</b> . . . . .                                     | <b>14215</b> | <b>Emba S.A., Luxembourg</b> . . . . .  | <b>14211</b> |
| <b>Auberge de l'Our, S.à r.l., Vianden</b> . . . . .                                    | <b>14210</b> | <b>Energolux S.A., Luxembourg</b> . . . . .   | <b>14228</b> |
| <b>Automobile Concept Européen S.A., Luxembourg</b> . . . . .                           | <b>14213</b> | <b>Excellux, S.à r.l., Weiswampach</b> . . . . .  | <b>14242</b> |
| <b>Axiome, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .   | <b>14252</b> | <b>F.P.H. S.A., Dudelange</b> . . . . .   | <b>14215</b> |
| <b>Axiome, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .   | <b>14253</b> | <b>F.T. Investment S.A., Luxembourg</b> . . . . .                                       | <b>14220</b> |
| <b>B&amp;W Lux Import Export S.A., Rombach</b> . . . . .                                | <b>14246</b> | <b>Fiduciaire Comptable et Fiscale de Martelange S.A., Perlé</b> . . . . .              | <b>14238</b> |
| <b>Barrela et Martins, S.à r.l., Niederfeulen</b> . . . . .                             | <b>14242</b> | <b>Fiduciaire Jos. Thill, S.à r.l., Diekirch</b> . . . . .                              | <b>14228</b> |
| <b>Bul Kline Trans S.A.</b> . . . . .   | <b>14225</b> | <b>Fiduciaire Jos. Thill, S.à r.l., Diekirch</b> . . . . .                              | <b>14228</b> |
| <b>Burton Fininvest Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .                              | <b>14220</b> | <b>Finassur S.A., Diekirch</b> . . . . .  | <b>14229</b> |
| <b>Burton Fininvest Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .                              | <b>14220</b> | <b>Ga.Bri.Lux S.A., Luxembourg</b> . . . . .  | <b>14225</b> |
| <b>Café Miche, S.à r.l., Diekirch</b> . . . . .   | <b>14244</b> | <b>Ga.Bri.Lux S.A., Luxembourg</b> . . . . .  | <b>14226</b> |
| <b>Camping Bleesbruck, S.à r.l., Bastendorf</b> . . . . .                               | <b>14244</b> | <b>Gedrenksbuttek Kleyr, S.à r.l., Echternach</b> . . . . .                             | <b>14253</b> |
| <b>Cheops Technology Luxembourg S.A., Wiltz</b> . . . . .                               | <b>14253</b> | <b>Hausman &amp; Co. S.à r.l., Diekirch</b> . . . . .                                   | <b>14254</b> |
| <b>Chrysa Immobilière S.A., Luxembourg</b> . . . . .                                    | <b>14212</b> | <b>Heirens Construction, S.à r.l., Colmar-Pont</b> . . . . .                            | <b>14237</b> |
| <b>Chrysa Immobilière S.A., Luxembourg</b> . . . . .                                    | <b>14212</b> | <b>Home Eco, GmbH, Clerf</b> . . . . .  | <b>14249</b> |
| <b>Chrysa Immobilière S.A., Luxembourg</b> . . . . .                                    | <b>14212</b> | <b>Idec Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .  | <b>14229</b> |
| <b>Clerrwer Juegdbleiser, A.s.b.l., Clervaux</b> . . . . .                              | <b>14250</b> | <b>Igni, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .  | <b>14218</b> |
| <b>Cogepa S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .  | <b>14211</b> | <b>Ile de France Investissements S.A., Luxembourg</b> . . . . .                         | <b>14219</b> |
| <b>Continental Media S.A., Wilwerdange</b> . . . . .                                    | <b>14247</b> | <b>Imprimerie de Gasperich, S.à r.l., Schieren</b> . . . . .                            | <b>14242</b> |
| <b>Continental Media S.A., Wilwerdange</b> . . . . .                                    | <b>14247</b> | <b>Integral Resources S.A., Luxembourg</b> . . . . .                                    | <b>14222</b> |
| <b>Continental Media S.A., Wilwerdange</b> . . . . .                                    | <b>14247</b> | <b>Integral Resources S.A., Luxembourg</b> . . . . .                                    | <b>14222</b> |
| <b>Continental Media S.A., Wilwerdange</b> . . . . .                                    | <b>14247</b> | <b>International Flavors &amp; Fragrances Luxembourg, S.à r.l., Bertrange</b> . . . . . | <b>14222</b> |
| <b>CRQ S.A., Luxembourg</b> . . . . .   | <b>14220</b> | <b>International Flavors &amp; Fragrances Luxembourg, S.à r.l., Bertrange</b> . . . . . | <b>14223</b> |
| <b>CRQ S.A., Luxembourg</b> . . . . .   | <b>14221</b> | <b>Irma &amp; Jean SCI, Luxembourg</b> . . . . .  | <b>14255</b> |
| <b>D.S. Lux S.A., Luxembourg</b> . . . . .  | <b>14218</b> | <b>JC Racing and Autoparts, S.à r.l., Harlange</b> . . . . .                            | <b>14239</b> |
| <b>Dam Treuhand- und Unternehmensberatungs-Gesellschaft, GmbH, Luxembourg</b> . . . . . | <b>14212</b> | <b>Jet Lux S.A., Ettelbruck</b> . . . . .   | <b>14242</b> |
| <b>DeaSat S.A., Luxembourg</b> . . . . .  | <b>14244</b> | <b>KH, Kad-Hapal, S.à r.l., Troisvierges</b> . . . . .                                  | <b>14244</b> |
| <b>DeaSat S.A., Luxembourg</b> . . . . .  | <b>14246</b> | <b>Leika-Invest Holding S.A., Diekirch</b> . . . . .                                    | <b>14247</b> |
| <b>Degroof Holding Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .                            | <b>14217</b> | <b>Leika-Invest Holding S.A., Diekirch</b> . . . . .                                    | <b>14248</b> |
|   |              | <b>Leika-Invest Holding S.A., Diekirch</b> . . . . .                                    | <b>14248</b> |
|   |              | <b>Leika-Invest Holding S.A., Diekirch</b> . . . . .                                    | <b>14248</b> |

|   |       |   |       |
|---|-------|---|-------|
| Leika-Invest Holding S.A., Diekirch . . . . .                                   | 14248 | Sofilog International S.A., Luxembourg . . . . .                | 14211 |
| LOMAC S.A., Luxembourg Offshore Management<br>Company, Luxembourg . . . . .     | 14220 | Solgro S.A., Luxembourg . . . . .                               | 14229 |
| Luxemburger Transport Logistik Diekirch (L.T.L.<br>D.) S.A., Diekirch . . . . . | 14237 | Sologroupe Europe S.A. . . . .                                  | 14213 |
| Luxizz S.A., Luxembourg . . . . .   | 14238 | Sources Rosport S.A., Rosport. . . . .                          | 14249 |
| Luxizz S.A., Luxembourg . . . . .   | 14238 | Sources Rosport S.A., Rosport. . . . .                          | 14249 |
| Luxttool, S.à r.l., Waldbillig . . . . .  | 14254 | Sources Rosport S.A., Rosport. . . . .                          | 14249 |
| Lampertz, S.à r.l., Troisvierges . . . . .                                      | 14243 | Sozan Holding S.A., Luxembourg . . . . .                        | 14213 |
| Marie-Odile, S.à r.l., Mamer. . . . .   | 14227 | Standard International Holdings S.A., Luxem-<br>bourg . . . . . | 14210 |
| (Le) Mas S.A., Rombach-Martelange. . . . .                                      | 14230 | Station Origer, S.à r.l., Saeul . . . . .                       | 14239 |
| MIP, S.à r.l., Schieren . . . . .   | 14242 | Steil Kranarbeiten, S.à r.l., Wasserbillig . . . . .            | 14219 |
| Minimarché Lauer, S.à r.l., Consdorf . . . . .                                  | 14243 | Steil Kranarbeiten, S.à r.l., Wasserbillig . . . . .            | 14219 |
| Minimarché Lauer, S.à r.l., Consdorf . . . . .                                  | 14243 | Steil Manu, S.à r.l., Wasserbillig. . . . .                     | 14227 |
| Montrose Invest S.A., Luxembourg . . . . .                                      | 14230 | Steil Manu, S.à r.l., Wasserbillig. . . . .                     | 14227 |
| MTA International S.A., Luxembourg . . . . .                                    | 14235 | Steinfort Investments S.A., Luxembourg . . . . .                | 14224 |
| MTA International S.A., Luxembourg . . . . .                                    | 14236 | Steinfort Investments S.A., Luxembourg . . . . .                | 14224 |
| Opti-Vue, S.à r.l., Ettelbruck . . . . .  | 14218 | Tec Equipements, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                 | 14217 |
| Ortmann Creativ Bau, S.à r.l., Scheidgen. . . . .                               | 14224 | Techspace S.A., Wiltz. . . . .                                  | 14229 |
| Papa e Citu, S.à r.l., Grosbous. . . . .  | 14254 | Totem, S.à r.l., Beckerich. . . . .                             | 14254 |
| Projet S.A., Rombach-Martelange. . . . .  | 14235 | Transports Heico S.A., Colpach-Haut. . . . .                    | 14237 |
| Rac Trading S.A., Luxembourg . . . . .  | 14211 | V.M.C. S.A., Diekirch . . . . .                                 | 14239 |
| Reka S.A., Leudelange . . . . .   | 14225 | Veiner Gedrinkshandel, S.à r.l., Vianden. . . . .               | 14243 |
| Rent a Car S.A., Luxembourg . . . . .   | 14212 | Velafi Holding S.A., Luxembourg . . . . .                       | 14211 |
| Rewatec S.A., Erpeldange . . . . .  | 14238 | Veria Financière S.A., Luxembourg . . . . .                     | 14225 |
| S.C.I. St. Marc, Diekirch. . . . .  | 14240 | (Le) Verzino, S.à r.l., Lamadelaine . . . . .                   | 14227 |
| S.D.R.E. Management S.A., Luxembourg. . . . .                                   | 14219 | Weber Steve, S.à r.l., Vichten . . . . .                        | 14237 |
| S.M.E. Kronos Benelux S.A., Clervaux . . . . .                                  | 14255 | WP-TI Strassen S.A., Bridel. . . . .                            | 14219 |
| Servibat, S.à r.l., Luxembourg. . . . .   | 14224 | WTA International, S.à r.l., Luxembourg. . . . .                | 14228 |

**AUBERGE DE L'OUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Vianden.

R. C. Diekirch B 744.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vianden, le 28 février 2003.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

*Expert-Comptable Réviseur d'Entreprise*

Signature

(900200.3/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

**STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 39.445.

Par décision du Conseil d'administration du 12 décembre 2002, M. Robert Alexander Gordon Leith, Chief Executive of STANDARD BANK LONDON, adresse professionnelle Cannon Bridge House, 25, Dowgate Hill, GB-London EC4R 2SB, a été coopté au Conseil d'administration avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2003 en remplacement de M. Pieter C. Prinsloo, démissionnaire.

Luxembourg, le 18 février 2003.

*Pour STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.*

*Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02668. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004247.4/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

**COGEPA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 72.524.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03750 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2003.

Signature.

(003736.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

---

**SOFILOG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 20.070.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01655, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour SOFILOG INTERNATIONAL S.A.

Signature

(003480.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

---

**VELAFI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 62.341.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2003.

Signature.

(004164.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**EMBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 20.946.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(004166.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**RAC TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 191, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 47.288.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2002 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2001*

*Commissaire aux comptes*

Le 3 mai 2002, la FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A. a remis sa démission aux fonctions de commissaire aux comptes, Mr Jean Bernard Zeimet a été nommé en remplacement aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2004.

*Conseil d'administration*

Le 15 novembre 2001, Mr Mariolle Christian ayant remis sa démission de ses fonctions d'administrateur, la société AUTOMOBILE CONCEPT EUROPEEN S.A. a été nommée en remplacement aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004195.4/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**DAM TREUHAND- UND UNTERNEHMENSBERATUNGS-GESELLSCHAFT, GmbH,**  
**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
 R. C. Luxembourg B 14.058.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(004168.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**CHRYSA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
 R. C. Luxembourg B 29.957.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(004174.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**CHRYSA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
 R. C. Luxembourg B 29.957.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(004177.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**CHRYSA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
 R. C. Luxembourg B 29.957.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(004179.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**RENT A CAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 191, route de Longwy.  
 R. C. Luxembourg B 25.210.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée générale ordinaire du 2 décembre 2002 statuant sur les comptes clos  
 au 31 décembre 2001*

*Commissaire aux comptes*

Le 15 novembre 2002, la FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A. a remis sa démission aux fonctions de commissaire aux comptes, Mr Jean Bernard Zeimet a été nommé en remplacement aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2004.

*Conseil d'administration*

Le 15 novembre 2001, Mr Mariolle Christian ayant remis sa démission de ses fonctions d'administrateur, la société AUTOMOBILE CONCEPT EUROPEEN S.A. a été nommée en remplacement aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004197.4/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**SOZAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 14.004.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02281, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(004186.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**SOLOGROUPE EUROPE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 75.138.

Le 19 février 2003, la société FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., établie à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société SOLOGROUPE EUROPE S.A. (B 75.138), avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 19 février 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03660. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(004200.4/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**AUTOMOBILE CONCEPT EUROPEEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2111 Luxembourg, 1Bis, rue Guillaume de Marchault.  
R. C. Luxembourg B 47.920.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée générale ordinaire du 3 mai 2002 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2001*

*Commissaire aux comptes*

Le 18 avril 2002, la FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A. a remis sa démission aux fonctions de commissaire aux comptes, Mr Jean Bernard Zeimet a été nommé en remplacement aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2004.

*Conseil d'administration*

Le 3 mai 2002, Mr Mariolle Christian a été révoqué de ses fonctions d'administrateur, la société E.C.R. S.A. a été nommée en remplacement aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04237. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004201.4/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**ACTIONS TECHNOLOGIQUES HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 76.315.

L'an deux mille deux, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ACTIONS TECHNOLOGIQUES HOLDINGS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 16 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 749 du 11 octobre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Marianne Repplinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de trente-neuf mille euros (39.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à soixante-dix mille euros (70.000,- EUR) par incorporation d'une partie du compte courant associés et émission de trois cent quatre-vingt-dix (390) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les anciennes actions.

2. Souscription des nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire et constatation de la renonciation de l'actionnaire minoritaire à son droit préférentiel de souscription.

3. Modification subséquente de l'article 3 paragraphe 1 des statuts afin de l'adapter à la nouvelle situation du capital social.

4. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varier par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de trente-neuf mille euros (39.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à soixante-dix mille euros (70.000,- EUR) par incorporation d'une partie du compte courant associés et émission de trois cent quatre-vingt-dix (390) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les anciennes actions.

*Deuxième résolution*

Les trois cent quatre-vingt-dix (390) actions nouvelles ont été intégralement souscrites par l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription. La libération a été effectuée par la conversion de partie du compte courant actionnaire.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature décrit ci-dessus à fait l'objet d'un rapport établi le 23 décembre 2002 par S.R.E. REVISION, Monsieur Charles Ensich, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon, lequel rapport, après avoir été signé ne varier par tous les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La valeur du compte courant associés est constatée par ledit rapport et les conclusions sont les suivantes:

Conclusion: «Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur du capital nominal et du compte courant associés de la société anonyme ACTIONS TECHNOLOGIQUES HOLDINGS S.A., destinés à constituer le nouveau capital de la société, soit soixante dix mille euros (70.000,- EUR) représenté par sept cents (700) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

*Troisième résolution*

Suite à la résolution précédemment prise, l'article 3 paragraphe 1 des statuts est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

*Version anglaise:*

«**Art. 3. 1st paragraph.** The company capital is fixed at seventy thousand euros (70,000.- EUR) consisting of seven hundred (700) shares of a par value of hundred euros (100.- EUR) per share, which have been entirely paid in.

*Version française:*

«**Art. 3. Paragraphe 1.** Le capital social est fixé à soixante dix mille euros (70.000,- EUR), représenté par sept cents (700) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: F. Provost, M. Replinger, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 3 janvier 2003, vol. 466, fol. 44, case 9. – Reçu 390 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 février 2003.

A. Lentz.

(004216.3/221/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

**ACTIONS TECHNOLOGIQUES HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.315.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 février 2003.

A. Lentz.

(004218.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

**ANTONY COULEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 50.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04088, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(004214.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**F.P.H. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 298, route de Burange.

R. C. Luxembourg B 91.745.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Karin Schintgen, sans état particulier, demeurant à L-3761 Tétange, 28, rue Thomas Byrne.

2. Monsieur Gino Zampicinini, ingénieur, demeurant à L-3643 Kayl, 3, rue de la Forêt.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de F.P.H. S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange d'immeubles bâtis ou non, la mise en valeur d'immeubles pour compte propre ou autre, la prise de bail, toutes locations de propriétés immobilières avec ou sans promesses de vente, l'administration et l'exploitation d'immeubles.

Elle a également pour objet la réalisation de constructions immobilières, de voiries et de génie civil, de même que la promotion, l'import et l'export, la vente et l'achat de toutes sortes de marchandises, de matériel de construction ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

**Titre II.- Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée Générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2003.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

|  |     |
|--|-----|
| 1) Madame Karin Schintgen, prénommée ..... | 50  |
| 2) Monsieur Gino Zampicini, prénommé ..... | 50  |
| Total: cent actions .....                  | 100 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Antoine Manderscheid, commerçant, demeurant à L-3429 Dudelange, 210, route de Burange.



b) Madame Karin Schintgen, sans état, demeurant à L-3761 Tétange, 28, rue Thomas Byrne.

c) Monsieur Gino Zampicinini, ingénieur, demeurant à L-3643 Kayl, 3, rue de la Forêt.

Monsieur Antoine Manderscheid, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Alain Strivay, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

5) Le siège social de la société est fixé à L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Schintgen, G. Zampicinini, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2003, vol. 884, fol. 75, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur leur demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 février 2003.

Pour copie conforme

A. Biel

(004292.4/203/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**TEC EQUIPEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitburg.

R. C. Luxembourg B 51.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB/01367 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour TEC EQUIPEMENTS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(003627.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

---

**DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 28.259.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 janvier 2003*

«L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels clôturés au 30 septembre 2002.

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne décharge à tous les Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé ainsi qu'à Monsieur Fernand de Jamblinne qui a exercé son mandat d'Administrateur jusqu'au 10 décembre 2002.

L'Assemblée Générale donne également décharge au Réviseur pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

Monsieur Alain Philippson, Président

Monsieur Alain Schockert, Administrateur

Monsieur Alain Siaens, Administrateur

Monsieur Claude Fontaine, Administrateur

Le mandat de Réviseur de la société KPMG AUDIT venant à expiration, à l'unanimité, l'Assemblée Générale décide de renouveler son mandat pour une année.»

Pour extrait conforme

DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A.

A. Philippson / A. Schockert

Président / Administrateur

Copie certifiée conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01378. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004353.3/034/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**IGNI, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 60.894.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire,  
tenue à Luxembourg, le 27 janvier 2003*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de reporter le résultat des opérations globalisé pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2002.
2. de réélire Messieurs Vincent Planche, Alain Léonard et Hervé Rodier en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.
3. d'élire Monsieur Patrick Wagenaar, Directeur, BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., 7, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en qualité d'administrateur pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.
4. de réélire KPMG AUDIT en qualité de réviseur d'entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.

Luxembourg, le 30 janvier 2003.

*Pour IGNI*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

J-M. Gelhay / M. Vermeersch

*Director / Fondé de Pouvoir*

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01360. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004331.3/034/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**D.S. LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 64.802.

—  
*Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 18 mars 2002*

«Le Conseil d'Administration rappelle qu'en date du 16 février 2001, il avait confié la direction des activités relatives à la gestion et à l'administration du personnel de la Société, de manière conjointe, à Madame Nathalie Moraux et Monsieur Hans Schütz; ces derniers pouvant, conjointement, signer valablement tous les documents y relatifs et ce, jusqu'à la révocation de ces pouvoirs par le Conseil d'Administration.

Les administrateurs précisent que si l'un des signataires précités est absent, l'autre signataire pourra signer conjointement les documents relatifs à la gestion et à l'administration du personnel avec une signature A\*.»

Pour extrait conforme

DS LUX S.A.

V. Scarfo / V. Glavic

*Administrateur-Directeur / Administrateur-Directeur*

Copie certifiée conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01380. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004351.3/034/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**OPTI-VUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 62-64, Grand-rue.  
R. C. Diekirch B 1.325.

—  
*Décision collective de l'Associé du 31 décembre 2002*

L'associé unique de la société OPTI-VUE, S.à r.l.

- Monsieur Henri Boulmont, domicilié 14, rue de la Poste à L-7730 Colmar-Berg, possédant 100% du capital social de la société (1.250 parts sociales),

a pris ce jour la résolution suivante:

Ouverture d'une succursale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003, à L-6117 Junglinster, 15, rue de la Gare, qui fonctionnera sous la raison sociale OPTI-VUE JUNGLINSTER.

H. Boulmont.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(900103.5/578/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2003.

---

**ILE DE FRANCE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 57.180.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB02940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004378.5/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**WP-TI STRASSEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8140 Bridel, 88, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 84.469.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AB01180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(004394.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**S.D.R.E. MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 63.977.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB02947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004379.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**STEIL KRANARBEITEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6618 Wasserbillig, 2, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 36.440.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Luxembourg

Signature

(004492.3/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**STEIL KRANARBEITEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6618 Wasserbillig, 2, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 36.440.

—  
Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Luxembourg

Signature

(004490.3/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**F.T. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 59.515.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB02938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004384.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**BURTON FININVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 70.441.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB02952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004389.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**BURTON FININVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 70.441.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB02953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004388.1/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**LOMAC S.A., LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 22.206.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB02950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004390.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**CRQ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 80.865.

L'an deux mille trois, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Gustave Stoffel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée CRQ S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, ci-après dénommée «le comparant», constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen en date du 5 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 837 du 3 octobre 2001, et dont les statuts ont été modifiés par acte du 14 juin 2001, publié au Mémorial C n° 1208 du 21 décembre 2001 et du 25 juillet 2001, publié au Mémorial C n° 113 du 22 janvier 2002;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 19 décembre 2002, une photocopie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 276.970,- (deux cent soixante-seize mille neuf cent soixante-dix euros), représenté par 27.697 (vingt-sept mille six cent quatre-vingt-dix-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libérées.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 3 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 6.000.000,- (six millions d'euros), représenté par 600.000 (six cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 4 et suivants du même article 3 des statuts sont libellés comme suit:

«En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 5 octobre 2005, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Toute prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des actionnaires.»

3) Que dans sa réunion du 19 décembre 2002, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 6.950,- (six mille neuf cent cinquante euros), pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 276.970,- (deux cent soixante-seize mille neuf cent soixante-dix euros) à EUR 283.920,- (deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt euros), par la création de 695 (six cent quatre-vingt-quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 50,- (cinquante euros) par action, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par un actionnaire existant, comme plus amplement détaillés sur le prédict procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 décembre 2002, lequel a souscrit à la totalité des 695 (six cent quatre-vingt-quinze) actions nouvelles, toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 50,- (cinquante euros) par action, et les a libérées moyennant une contribution en espèces totale de EUR 41.700,- (quarante et un mille sept cents euros), le droit de souscription des anciens actionnaires ayant, pour autant que de besoin, été limité partiellement par décision du Conseil d'Administration en application du pouvoir lui conféré par l'article 3, alinéa 4 des statuts;

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents d'engagement de souscription.

La somme totale de EUR 41.700,- (quarante et un mille sept cents euros), se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 283.920,- (deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt euros), de sorte que le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 283.920,- (deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt euros), représenté par 28.392 (vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-douze) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libérées.»

#### *Frais - Evaluation*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à € 1.300,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Stoffel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 17CS, fol. 12, case 7. – Reçu 417 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2003.

J. Elvinger.

(004314.3/211/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

#### **CRQ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 80.865.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(004315.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

**INTEGRAL RESOURCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 30.713.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004400.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**INTEGRAL RESOURCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 30.713.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004398.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES LUXEMBOURG, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer.  
R. C. Luxembourg B 79.234.

In the year two thousand and three, on the tenth of January at 17.00 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscribed at Luxembourg trade register section B under number 79.234, incorporated by deed dated on December 1st, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 470 page 22579 of June 21, 2001 and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares it held are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 6,534,400 (six million five hundred and thirty-four thousand four hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Transfer of the registered office of the Company.

2.- Amendment of article four of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to transfer the registered office of the Company from 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg).

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article four of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 4.** The Company has its registered office in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille trois, le dix janvier à 17.00 heures

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 79.234, constituée suivant acte reçu le 1<sup>er</sup> décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 470, page 22529, du 21 juin 2001 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Le seul actionnaire présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 6,534,400 (six million cinq cent trente-quatre mille quatre cents) actions ordinaires, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert de siège social de la société.

2.- Modification afférente de l'article quatre des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Il est décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner le teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 137S, fol. 78, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2003.

J. Elvinger.

(004335.3/211/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

**INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES LUXEMBOURG, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer.  
R. C. Luxembourg B 79.234.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(004337.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

**STEINFORT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 28.420.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004404.5/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**STEINFORT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 28.420.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004403.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**SERVIBAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 41, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 86.592.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 15 janvier 2003*

L'assemblée Générale extraordinaire est ouverte à 20.00 heures.

*Ordre du jour:*

- Cession de parts sociales
- Démission du Gérant Technique

Les deux associés sont présents, de façon que l'intégralité du capital social est représentée.

Monsieur Correia Marques Armando, demeurant au 46 rue Anatole France L-2444 Luxembourg cède ses 63 parts sociales à Monsieur Duarte Pereira Paulo Jorge demeurant au 3 Place Sauerwiss L-2512 Luxembourg, qui accepte.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Après cette cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

Monsieur Duarte Pereira Paulo Jorge, 126 parts (Associé unique)

Les associés acceptent la démission de Monsieur Correia Marques Armando comme Gérant Technique.

La société SERVIBAT, S.à r.l. sera donc à partir de cette date valablement engagée par la signature unique de Monsieur Duarte Perreira Paulo Jorge.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 21.00 heures.

Fait à Luxembourg, le 15 janvier 2003.

P. Duarte / A. Correia.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02537. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004413.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**ORTMANN CREATIV BAU, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Siège social: L-6250 Scheidgen, 30, rue Juckefeld.  
H. R. Diekirch B 5.109.

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir als Gesellschafter der ORTMANN CREATIV BAU, S.à r.l. am Gesellschaftssitz zu einer Gesellschafterversammlung und beschliessen Folgendes:

Mit Wirkung vom 1. Januar 2003 wird der Geschäftsführer Herr Kay Pannier, wohnhaft in L-6250 Scheidgen, 30, rue Juckefeld, als Geschäftsführer der ORTMANN CREATIV BAU, S.à r.l. abberufen.

Für seine Tätigkeit wird ihm Entlastung erteilt.

Scheidgen, den 2. Januar 2003.

U. Guhlich / H. Ortmann / K. Pannier

*Gesellschafter / Gesellschafter / Gesellschafter*

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. DSO-AB00170. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(900129.5/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

---



**BUL KLINE TRANS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 78.907.

Le siège de la société BUL KLINE TRANS S.A. à l'adresse 9, rue du Chemin de Fer à L-8057 Bertrange est dénoncé avec effet immédiat, pour cause de non-respect du contrat de domiciliation.

N. Clabbers

*Directeur Administratif*

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 56, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(004414.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

**VERIA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 67.119.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

VERIA FINANCIERE S.A.

A. De Bernardi / M-F. Ries-Bonani

*Administrateur / Administrateur*

(004422.2/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

**REKA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange.

R. C. Luxembourg B 70.362.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Capellen, le 24 février 2003, vol. 139, fol. 81, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 24 février 2003.

Signature.

(004449.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

**DIEHL EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-6947 Niederanven, 1, Zone Industrielle Bombicht.

H. R. Luxemburg B 69.353.

*Auszug aus der Aktionärsversammlung vom 15. Januar 2003*

Gemäß einem Beschluß der Aktionäre der DIEHL EUROPE S.A. setzt sich der Vorstand wie folgt zusammen:

- Herr Rainer Diehl, geboren am 12. September 1961 in Darmstadt, wohnhaft in Siebnen (CH), Vorstandsvorsitzender.

- Frau Kirsten Diehl-Schelte, geboren am 29. Dezember 1963 in Winberg-Soest, wohnhaft in Siebnen (CH).

- Frau Cornelia Wallisfurth, geboren am 31. August 1951 in Bonn, wohnhaft in Strassen.

Als Kommissar wurde genannt die BECKER + CAHEN &amp; ASSOCIES, S.à r.l., Luxemburg.

Die Mandate der Vorstände sowie des Kommissars enden mit der Jahreshauptversammlung des Jahres 2004.

Für Auszug zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 12. Februar 2003.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02769. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004456.3/502/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

**GA.BRI.LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.995.

L'an deux mille trois, le douze février.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GA.BRI.LUX S.A. avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 153 du 13 mars 1998,

inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 61.995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Reine Tulumello, employée privée, demeurant à Luxembourg. Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

a) Changement de l'objet social de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable et modification afférente de l'article 2 des statuts.

b) Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1 des statuts.

c) Modification de l'article 11 des statuts.

II. Il a été établie une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'objet social de la société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable. En conséquence l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa 1).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GA.BRI.LUX S.A..

*Troisième résolution*

L'assemblée décide la modification de l'article 11 des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit:

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, E. Mantilaro, M.-R. Tulumello, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 17 février 2003, vol. 354, fol. 62, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 février 2003

H. Beck.

(004423.3/201/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

**GA.BRI.LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.995.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 février 2003

H. Beck.

(004424.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

**LE VERZINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4874 Lamadelaine, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 70.477.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mai 2002, vol. 323, fol. 90, case 1/3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2003.

Signature.

(004465.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**ALPINE@ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 15.789.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Luxembourg

Signature

(004476.3/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**MARIE-ODILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8265 Mamer, 10, rue François Trausch.

R. C. Luxembourg B 49.094.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Luxembourg

Signature

(004484.3/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**STEIL MANU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6618 Wasserbillig, 2, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 55.670.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(004489.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**STEIL MANU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6618 Wasserbillig, 2, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 55.670.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03712, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(004488.4/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**ENERGOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 53.331.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Luxembourg

Signature

(004486.3/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**WTA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 53.492.

—  
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Luxembourg

Signature

(004487.3/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**DENTORLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1243 Luxembourg, 25, rue Blochausen.  
R. C. Luxembourg B 48.511.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(004493.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**FIDUCIAIRE JOS. THILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf.  
R. C. Diekirch B 2.020.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 7 février 2003, réf. DSO-AB00008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900106.3/654/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 février 2003.

---

**FIDUCIAIRE JOS. THILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf.  
R. C. Diekirch B 2.020.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 7 février 2003, réf. DSO-AB00010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900105.3/654/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 février 2003.

---

**SOLGRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 79.593.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2003.

E. Schlessler.

(000676.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2003.

---

**IDEC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 30.124.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(004495.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**TECHSPACE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 6.052.

*Procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires et du Conseil d'Administration*

Sont présents:

DELMA & CIE, S.à r.l., représentée par Benoît de Bien

SOLFICORP S.A. représentée par Benoît de Bien

David Quigley

L'ensemble des titres sont présents tel que l'Assemblée est apte à délibérer.

L'ensemble du Conseil d'Administration est présent également.

*Résolutions*

Madame Teresa Morgan, née le 5 mars 1957, résidant à 59, rue G.-D. Charlotte, L-9515 Wiltz remplacera dans ses fonctions d'Administrateur la S.A. SOLFICORP S.A. avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2003 à qui il est donné décharge entière et définitive.

Fait ce jour à Wiltz, le 22 janvier 2003.

DELMA & CIE, S.à r.l. / SOLFICORP S.A. / D. Quigley

Signature / Signature / -

Enregistré à Wiltz, le 24 janvier 2003, vol. 174, fol. 40, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900101.4/825/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2003.

---

**FINASSUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Diekirch B 4.222.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 19 février 2003, réf. DSO-AB00122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 février 2003.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

*Un mandataire*

(900140.3/798/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

---

**AF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.  
R. C. Diekirch B 5.256.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2003.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 février 2003.

*Pour la société*

J. Seckler

*Le notaire*

(900104.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2003.

---

**LE MAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.  
R. C. Diekirch B 5.174.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 14 mai 2002 au siège social*

La séance est ouverte à 20.00 heures sous la présidence de Madame Bourdouxhe Jacqueline demeurant à Rue Jan Blockx 11 B-1030 Schaerbeek.

Le président désigne comme secrétaire Madame Philipin Isabelle demeurant à Rue du Bois Brûlé, 8 B-6810 Izel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bourdouxhe Philippe demeurant à Rue de Falisolle 420 B-5060 Sambreville.

Tous les membres de la société sont présents et acceptent leur fonction.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- que les actionnaires présents et le nombres d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires présents et les membres de la société;

- qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital a été présenté, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation. Les actionnaires présents déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement;

- que dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
2. Affectation du résultat de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2001;
4. Divers.

Le point n° 1 est abordé:

A l'unanimité, l'assemblée décide l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.

Le point n° 2 est abordé:

Le bilan au 31 décembre 2001 dégage une perte de 619.680,- LUF.

Il est décidé à l'unanimité de reporter cette perte à l'exercice suivant.

Le point n° 3 est abordé:

A l'unanimité, l'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire au compte pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2001.

Le point n° 4 est abordé:

Néant.

J. Bourdouxhe / I. Philipin / P. Bourdouxhe

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2003, réf. DSO-AB00043. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(900109.2/821/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 février 2003.

---

**MONTROSE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 91.766.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quinze janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1. La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée CORMORAN PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à Luxembourg, 43, Bvd du Prince Henri, représentée aux fins des présentes par Madame Carine Ravert, employée privée, 4, avenue Guillaume, Luxembourg, en vertu d'un procuration sous seing privée datée du 14 janvier 2003.

La susdite procuration, après avoir été signée ne varietur par les intervenants à l'acte et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

2. La société dénommée SFA S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 43, Bld du Prince Henri,

représentée aux fins des présentes par Madame Patricia Prima, employée privée, 43, bd du Prince Henri, Luxembourg, en vertu d'un procuration sous seing privée datée du 14 janvier 2003.

La susdite procuration, après avoir été signée ne varietur par les intervenants à l'acte et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les comparants, es-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MONTROSE INVEST S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelle au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège, le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet social, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoise ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

### **Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à US\$ 50.000,- (cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télécopie ou télex.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par deux administrateurs ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.



### Assemblées

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

**Art. 19.** L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

**Art. 20.** Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mardi du mois de juin de chaque année à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

**Art. 22.** L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

**Art. 23.** L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

**Art. 24.** Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires. Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

**Art. 25.** Le président du conseil d'administration ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée à l'assemblée, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur.

**Art. 26.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

### Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

**Art. 27.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 28.** Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

**Art. 29.** L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 30.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

**Art. 31.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

### Disposition générale

**Art. 32.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 1<sup>er</sup> mardi du mois de juin 2004 à 15.30 heures.

#### Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire aux cinq mille actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

|   |       |
|---|-------|
| 1. La société CORMORAN PARTICIPATIONS S.A., quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix actions . . . . . | 4.990 |
| 2. La société SFA S.A., dix actions . . . . .   | 10    |
| Total: cinq mille actions . . . . .   | 5.000 |

Toutes ces actions ont été libérées entièrement, de sorte que la somme de US\$ 50.000,- (cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le capital social est évalué à EUR 47.514,97.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.800,-.

#### Assemblée générale extraordinaire

Les sociétés comparantes, préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  1. M. Bernard Foucart, administrateur de sociétés, 17, Rue Margueritte, F-75017 Paris;
  2. M. Marc Bebon, administrateur de sociétés, 32, Rue Pierre Corbi, F-Clamart;
3. La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SFA S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 43, Bld du Prince Henri, représentée par Mme Patricia Prima, employée privée, 43, rue Basse à Steinsel, Luxembourg.
  3. M. Jeannot Wengler, employé privé, 47, Rue de Hobscheid à Steinfort, a été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.
4. Le mandat des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2009.
5. Le mandat du commissaire se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.
6. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.
7. Le siège social est fixé au 43, Bvd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite en langue française aux mandataires des sociétés comparantes, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Ravert, P. Prima, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol.137S, fol. 82, case 6. – Reçu 469,35 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2003.

J. Delvaux.

(004473.4/208/251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

**PROJET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.  
R. C. Diekirch B 4.750.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 8 mai 2002 au siège social*

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Madame Ducornez Renée demeurant à Schadeck, 24 à 6717 Attert.

Le président désigne comme secrétaire Madame Philipin Isabelle demeurant à Rue du Bois Brûlé, 8 B-6810 Izel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sternon Pascale demeurant à Rue des Eaux Bonnes, 20 à 6860 Louftemont.

Tous les membres de la société sont présents et acceptent leur fonction.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires présents et les membres de la société;

- qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital a été présenté, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation. Les actionnaires présents déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement;

- que dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
2. Affectation du résultat de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2001;
4. Divers.

Le point n° 1 est abordé:

A l'unanimité, l'assemblée décide l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.

Le point n° 2 est abordé:

Le bilan au 31 décembre 2001 dégage un bénéfice de 57.339,- LUF.

Il est décidé d'affecter 5% du bénéfice à la réserve légale, soit 2.867,- LUF, et de reporter le solde à l'exercice suivant.

Le point n° 3 est abordé:

A l'unanimité, l'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire au compte pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2001.

Le point n° 4 est abordé:

Néant.

R. Ducornez / I. Philipin / P. Sternon

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Enregistré à Diekirch, le 10 février 2003, réf. DSO-AB00047. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(900110.2/821/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 février 2003.

**MTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 65.693.

L'an deux mille trois, le treize février.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MTA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à 1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 10 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 758 du 20 octobre 1998,

et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- en vertu d'un acte reçu par ledit notaire d'Huart en date du 11 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 616 du 17 août 1999,

- en vertu d'un acte reçu par ledit notaire d'Huart en date du 7 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 874 du 20 novembre 1999, et

- en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 822 du 30 mai 2002,

inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 65.693.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Reine Tulumello, employée privée, demeurant à Luxembourg. Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de cette liste de présence que les trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extra-ordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital souscrit à concurrence d'une somme de sept cent mille Euros (€ 700.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept millions Euros (€ 7.000.000,-) au montant de sept millions sept cent mille Euros (€ 7.700.000,-) par l'émission de trois cent cinquante mille (350.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

2.- Renonciation pour autant que de besoin par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

3.- Souscription par la société KYALAMI INVESTIMENTOS S.L. des trois cent cinquante mille (350.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune et paiement en espèces du montant de sept cent mille Euros (€ 700.000,-).

4.- Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts de façon à refléter l'augmentation de capital envisagée.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée générale, celle-ci prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'une somme de sept cent mille Euros (700.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept millions Euros (€ 7.000.000,-) au montant de sept millions sept cent mille Euros (€ 7.700.000,-) par l'émission de trois cent cinquante mille (350.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des trois cent cinquante mille (350.000) actions nouvelles:

*Souscription - Paiement*

La société KYALAMI INVESTIMENTOS S.L., ayant son siège social à C/Guzman El Bueno 70, 1<sup>o</sup>C, 28015 Madrid (Espagne),

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée en date du 12 février 2003,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistré,

qui déclare souscrire les trois cent cinquante mille (350.000) actions d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune et avec paiement en espèces du montant de sept cent mille Euros (€ 700.000,-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, de sorte que le montant de sept cent mille Euros (€ 700.000,-) est dès aujourd'hui à la libre disposition de la société.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3. (alinéa 1).** Le capital social est fixé à sept millions sept cent mille Euros (7.700.000,-), représenté par trois millions huit cent cinquante mille (3.850.000) actions d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, E. Mantilaro, M.-R. Tulumello, Henri Beck.

Enregistré à Echternach, le 17 février 2003, vol. 354, fol. 62, case 6. – Reçu 7.000 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 février 2003.

H. Beck.

(004415.3/201/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le

**MTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.693.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 février 2003.

H. Beck.

(004417.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

**TRANSPORTS HEICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 2, am Bongert.

R. C. Diekirch B 1.553.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 13 février 2003, réf. DSO-AB00085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Heirens

*L'Administrateur*

(900125.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

---

**ANC ETS ALOYSE HEIDESCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8805 Rambrouch, 7, rue de Roodt.

R. C. Diekirch B 3.181.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 13 février 2003, réf. DSO-AB00087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Heidesch

*Le gérant*

(900126.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

---

**HEIRENS CONSTRUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7738 Colmar-Pont, 17, Colmar-Pont.

R. C. Diekirch B 2.976.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 13 février 2003, réf. DSO-AB00088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Heirens

*Le gérant*

(900127.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

---

**WEBER STEVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9189 Vichten, 24, rue du Lavoir.

R. C. Diekirch B 5.554.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 13 février 2003, réf. DSO-AB00089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Weber

*Le gérant*

(900128.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

---

**LUXEMBURGER TRANSPORT LOGISTIK DIEKIRCH (L.T.L.D.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 5.370.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 19 février 2003, réf. DSO-AB00120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 février 2003.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

*Un mandataire*

(900141.3/798/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

---

**REWATEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 16, rue Laduno.  
R. C. Diekirch B 2.727.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2003, réf. LSO-AB00093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2003.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(900132.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

---

**LUXIZZ, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Diekirch B 4.645.

Aujourd'hui, le vingt décembre deux mille deux.

S'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme LUXIZZ, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, savoir:

Madame Joëlle Wurth, comptable, demeurant à Beckerich,

Madame Laurence Stock, employée, demeurant à B-Bastogne.

Monsieur Yannick Uytterhaegen, employé privé, demeurant à Schiffflange.

En exécution du mandat leur confié par les actionnaires de ladite société ils ont nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué Monsieur Yannick Uytterhaegen, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Ainsi décidé à Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Signé: J. Wurth, L. Stock, Y. Uytterhaegen.

Enregistré à Mersch, le 23 décembre 2002, vol. 423, fol. 34, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 février 2003.

U. Tholl.

(900133.2/232/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

---

**LUXIZZ, Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Diekirch B 4.645.

Statuts coordonnés suivant acte du 20 décembre 2002, reçu par M<sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

U. Tholl.

(900134.3/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

---

**FIDUCIAIRE COMPTABLE ET FISCALE DE MARTELANGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue de la Poste.  
R. C. Diekirch B 2.745.

EXTRAIT

Suivant acte reçu par le notaire Léonie Grethen de résidence à Rambrouch, le 12 novembre 2002, enregistré à Re-dange, le 15 novembre 2002, au volume 402, folio 38, case 11, les modifications suivantes des statuts sont à noter:

Suite à une diminution de capital avec effet rétroactif au 30 septembre 2002, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cent actions (100) sans valeur nominale.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de son détenteur, sauf dispositions contraires de la loi.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 25 février 2003.

L. Grethen.

(900177.5/240/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

---

**V.M.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 5.364.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 19 février 2003, réf. DSO-AB00118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 février 2003.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

*Un mandataire*

(900142.3/798/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

---

**EISLEICKER BAU'REN HAMEN, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8811 Bilsdorf, 42, rue Abbé Neuens.

R. C. Diekirch B 4.190.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2003, vol. 579, fol. 71, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2003.

(900148.3/508/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 février 2003.

---

**JC RACING AND AUTOPARTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9655 Harlange, 14, rue Mgr. Fallize.

R. C. Diekirch B 4.991.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Redange-sur-Attert, le 14 janvier 2003, vol. 145, fol. 11, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 février 2003.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(900149.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 février 2003.

---

**STATION ORIGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7470 Saeul, 2, rue de Mersch.

R. C. Diekirch B 4.544.

**DISSOLUTION**

*Extrait*

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Léonie Grethen de résidence à Rambrouch en date du 6 janvier 2003, acte enregistré à Redange-sur-Attert, le 15 janvier 2003, vol. 402, fol. 50, case 2, les décisions suivantes ont été prises:

Les seuls et uniques associés de la société sous rubrique déclarent vouloir procéder à la dissolution de ladite société en déclarant par ailleurs:

- que la société n'a plus eu d'activités à partir du 31 décembre 2002,
- que les associés vont reprendre tout l'actif et le passif de la société de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée,
- qu'ils reprendront tous frais et charges éventuels de la société,
- que ladite société est et demeure dissoute à partir du 31 décembre 2002,
- que pour autant que de besoin, décharge est donnée à tous les gérants en fonction,
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant la période légale de cinq ans au moins à l'adresse suivante: L-7470 Saeul, 4B, rue Principale.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 12 février 2003.

L. Grethen.

(900152.4/240/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 février 2003.

---

**S.C.I. ST. MARC, Société Civile Immobilière.**  
Siège social: L-9220 Diekirch, 36, rue de Clairfontaine.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le sept février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur René Steichen, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 27 novembre 1942, et son épouse Madame Marianne Belche, professeur, née à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 1947, demeurant ensemble au 36, rue de Clairfontaine, L-9220 Diekirch,

mariés sous le régime de la communauté universelle des biens en vertu d'un acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, le 2 mai 1998.

2) Monsieur Jean-François Steichen, avocat, de nationalité luxembourgeoise, né à Ettelbruck, le 22 juin 1976, demeurant au 36, rue de Clairfontaine, L-9220 Diekirch.

3) Monsieur Charles-Louis Steichen, maître en droit, de nationalité luxembourgeoise, né à Ettelbruck, le 25 janvier 1978, demeurant au 36, rue de Clairfontaine, L-9220 Diekirch.

4) Mademoiselle Marie-Catherine Steichen, étudiante, de nationalité luxembourgeoise, née à Porto Alegre, le 4 octobre 1982, demeurant au 36, rue de Clairfontaine, L-9220 Diekirch,

ici représentée par Monsieur René Steichen, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 6 février 2003.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Les trois derniers comparants sont les enfants des deux premiers.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société civile immobilière familiale qu'ils ont déclaré vouloir constituer, et dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

**I.- Objet - Dénomination - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La Société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourrait détenir ou acquérir pour son propre compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de S.C.I. ST. Marc.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée à partir de ce jour.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

**Art. 4.** Le siège social est à Diekirch.

**II.- Apports - Capital social - Cession des parts - Droits des associés**

**Art. 5.** Il est créé cent (100) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune attribuées comme suit à chacun des sociétaires en fonction de son apport:

|  |     |
|--|-----|
| 1) Les époux René Steichen et Marianne Belche, préqualifiés, soixante-seize parts d'intérêt. . . . . | 76  |
| 2) Monsieur Jean-François Steichen, préqualifié, huit parts d'intérêt . . . . .                      | 8   |
| 3) Monsieur Charles-Louis Steichen, préqualifié, huit parts d'intérêt. . . . .                       | 8   |
| 4) Mademoiselle Marie-Catherine Steichen, préqualifiée, huit parts d'intérêt . . . . .               | 8   |
| Total: cent parts d'intérêt . . . . .  | 100 |

Le fonds social de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) a été mis en espèces à la disposition de la Société, ainsi que les sociétaires le reconnaissent.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre sociétaires.

Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-sociétaires sans l'accord de 3/4 des parts appartenant aux sociétaires restants.

En cas de transfert par l'un des sociétaires de ses parts d'intérêt, les autres sociétaires bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts à un prix agréé entre sociétaires et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice.

Chaque sociétaire pourra exercer son droit de préemption proportionnellement à sa participation au capital social.

En cas de renonciation d'un sociétaire à son droit de préemption sa part profitera aux autres sociétaires dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les sociétaires sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la Société, les sociétaires sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.



Dans tous les actes qui contiennent des engagements au nom de la Société, les sociétaires devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les sociétaires, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente Société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La Société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs sociétaires, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers du sociétaire ou des sociétaires décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs sociétaires ne mettront pas fin à la Société, qui continuera entre les autres sociétaires, à l'exclusion du ou des sociétaires en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par mandataire commun pris parmi les autres sociétaires.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

### III.- Administration de la société

**Art. 10.** L'administration et la gestion de la Société sont exercées conjointement par les sociétaires.

**Art. 11.** La gestion journalière de la Société peut cependant être confiée à l'un des sociétaires qui représentera alors la Société vis-à-vis des tiers.

**Art. 12.** Chacun des sociétaires a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la Société. Les sociétaires peuvent cependant nommer un des leurs qui exercera le droit de surveillance et de contrôle en leurs lieu et place.

### IV.- Assemblée générale

**Art. 13.** Les sociétaires se réunissent en assemblée générale extraordinaire chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent et au moins une fois l'an en assemblée ordinaire pour l'examen des comptes de la Société.

Toute assemblée doit se tenir dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par l'un quelconque des sociétaires.

**Art. 14.** L'assemblée générale ordinaire procède à l'examen des affaires sociales, et discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle délibère et vote sur toutes propositions portées à l'ordre du jour.

**Art. 15.** Dans toutes assemblées générales chaque part donne droit à une voix.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêt entre usufruitier et nu-propiétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

**Art. 16.** L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

### V.- Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation de la société se fera par les soins d'un des sociétaires dont les attributions seront fixées par les sociétaires réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire peut cependant décider à la majorité des voix que la liquidation sera confiée à un homme de l'art non sociétaire.

#### *Assemblée extraordinaire*

Et à l'instant les sociétaires, représentant l'intégralité des parts d'intérêts, se sont réunis en assemblée et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Monsieur René Steichen, préqualifié, est nommé gérant et chargé de la gestion journalière de la Société avec le pouvoir de la représenter vis-à-vis des tiers.

2) Le siège de la Société est établi au 36, rue Clairefontaine, L-9220 Diekirch.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, charges et rémunérations qui incombent à la Société à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Steichen, M. Belche, J.-F. Steichen, C.-L. Steichen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, vol. 15CS, fol. 100, case 11. – Reçu 12,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003.

A. Schwachtgen.

(900160.4/230/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 février 2003.

**BARRELA ET MARTINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 19A, rue Dudley Yves.  
R. C. Diekirch B 2.871.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, vol. réf. LSO-AB02971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 février 2003.

Signature.

(900150.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 février 2003.

---

**EXCELLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.  
R. C. Diekirch B 5.118.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(900151.2/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 février 2003.

---

**MIP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9122 Schieren, 19, rue de la Gare.  
R. C. Diekirch B 6.505.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 21 février 2003, réf. DSO-AB00168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 février 2003.

*Pour la société*

Signature

(900153.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 février 2003.

---

**IMPRIMERIE DE GASPERICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9122 Schieren, 19, rue de la Gare.  
R. C. Diekirch B 6.380.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 21 février 2003, réf. DSO-AB00169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 février 2003.

*Pour la société*

Signature

(900154.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 février 2003.

---

**JET LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Diekirch B 5.062.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 1<sup>er</sup> février 2003 à 11.00 heures à Ettelbrück*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au Centre Kennedy, 1<sup>er</sup> étage, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbrück.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02415. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(900157.4/643/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 février 2003.

---

**EG-TEL, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R. C. Diekirch B 5.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Diekirch, le 24 février 2003, réf. DSO-AB00175, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 février 2003.

Signature.

(900158.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 février 2003.

---

**LAMPERTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9907 Troisvierges, 9, route d'Asselborn.

R. C. Diekirch B 1.266.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 11 février 2003, réf. DSO-AB00052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900161.3/654/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 février 2003.

---

**VEINER GEDRINKSHANDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9415 Vianden, 1, rue de Huy.

R. C. Diekirch B 2.444.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 14 février 2003, réf. DSO-AB00107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900162.3/654/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 février 2003.

---

**A.M.S., AUTO MOTO SPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9125 Schieren, 124, route de Luxembourg.

R. C. Diekirch B 1.875.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 14 février 2003, réf. DSO-AB00102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900163.3/654/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 février 2003.

---

**MINIMARCHE LAUER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6210 Consdorf, 4, route de Luxembourg.

R. C. Diekirch B 4.469.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 20 février 2003, réf. DSO-AB00160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 février 2003.

Signature.

(900230.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

---

**MINIMARCHE LAUER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6210 Consdorf, 4, route de Luxembourg.

R. C. Diekirch B 4.469.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 20 février 2003, réf. DSO-AB00161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 février 2003.

Signature.

(900229.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

---

**KH, KAD-HAPAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 70, Grand-rue.  
R. C. Diekirch B 2.623.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 14 février 2003, réf. DSO-AB00105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900164.3/654/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 février 2003.

---

**CAMPING BLEESBRUCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9359 Bastendorf, 1, Blesbruck.  
R. C. Diekirch B 4.240.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 14 février 2003, réf. DSO-AB00106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900165.3/654/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 février 2003.

---

**CAFE MICHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9213 Diekirch, 8, rue du Brabant.  
R. C. Diekirch B 5.185.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 21 février 2003, réf. DSO-AB00171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 février 2003.

FIDUCIAIRE D.M.D., S.à r.l.

Signature

(900167.3/808/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

---

**DeaSat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 90.785.

L'an deux mille trois, le cinq février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Freddy G. Thyès, administrateur de la Société, demeurant à L-2551 Luxembourg, 47, Avenue du X Septembre,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée DeaSat S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 90.785, constituée par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 14 janvier 2003, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 29 janvier 2003,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à 31.000 euros. Il est divisé en 3.100 actions ordinaires A («Actions A»), d'une valeur nominale de 10,00 euros chacune, toutes intégralement libérées.

2.- Qu'aux termes de l'article 5.2 des statuts, le capital autorisé est fixé à 30.000.000 d'euros.

3.- L'article 5.3 des statuts est libellé comme suit:

5.3 Le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre d'autres actions A et B dépassant le capital social émis et souscrit, jusqu'à concurrence du capital social autorisé avec ou sans prime d'émission, de façon à élever le capital total de la société jusqu'au total du capital social autorisé en entier ou en partie, le cas échéant, et à sa discrétion, peut déterminer et accepter avec le pouvoir express de limiter ou/et supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires des souscriptions pour ces actions A et B et leur prime d'émission respective pour une période ne dépassant pas un mois à partir de la date du présent acte. La période en question peut être prolongée à la suite d'une décision des actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée générale des actionnaires») le cas échéant, selon les dispositions relatives à la modification des présents statuts.

4.- Que dans sa réunion du 29 janvier 2003, le conseil d'administration, a décidé de réaliser l'intégralité du capital autorisé et d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de vingt-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 29.969.000),

afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) à trente millions d'euros (EUR 30.000.000),

par la création de deux millions cent quatre-vingt-sept mille huit cents (2.187.800) actions nouvelles ordinaires de la classe A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, et huit cent neuf mille cent (809.100) actions nouvelles ordinaires de la classe B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune,

les actions nouvelles de classe A sont augmentées d'une prime d'émission de EUR 37,0152490907 par action et les actions classe B sont également augmentées d'une prime d'émission de EUR 37,0152490907 par action, totalisant une prime d'émission globale de EUR 110.931.000 (cent dix millions neuf cent trente-et-un mille euros),

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par un nouvel actionnaire, savoir la société à responsabilité limitée de droit allemand dénommée NOAH TELEKOMMUNIKATIONSDIENSTE, GmbH, ayant son siège social à D-53175 Bonn, Friedrich-Ebert Allee 140, inscrite au Registre de Commerce de Bonn sous le numéro HRB 9114,

le conseil d'administration ayant supprimé le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires, en application du pouvoir lui conféré par l'article 5.3 des statuts, ces derniers ayant pour autant que de besoin renoncé par écrit à souscrire, lesquelles renonciations restent annexées aux présentes.

Les actions nouvelles souscrites ont été libérées intégralement à leur valeur nominale de dix euros (EUR 10), avec la prime d'émission totale de EUR 110.931.000 (cent dix millions neuf cent trente-et-un mille euros), par un apport en nature fait par le susdit souscripteur, consistant en l'apport de l'universalité de tous les actifs et passifs de la société NOAH TELEKOMMUNIKATIONSDIENSTE, GmbH, ayant son siège social à D-53175 Bonn, Friedrich-Ebert Allee 140, précitée, sans exception ni réserve,

consistant activement, en une participation dans la société anonyme de droit français dénommée EUTELSAT S.A., et passivement, en dehors des moyens propres, en certains engagements, le tout plus amplement détaillé dans un bilan d'apport qui reste annexé et décrit dans le rapport du réviseur d'entreprises dont question ci-après,

lequel apport est évalué à la somme totale de EUR 140.900.000 (cent quarante millions neuf cent mille euros), et a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société DELOITTE & TOUCHE S.A., avec siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon, et conclut comme suit:

«Based on the verification procedures applied as described above, we are of the opinion that the value of the Contribution is at least equal to the number and value of the 2,187,800 Class A shares and 809,100 Class B shares with both a nominal value of EUR 10 to be issued at total share premium of EUR 110,931,000.00.

We have no further comment to make on the value of the Contribution.

This report is produced solely for the purposes of meeting the requirements of Articles 26-1 and 32-1(5) of the modified law of August 10, 1915 on Commercial Companies and should not be used for any other purpose without our express written consent.»

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

La preuve de la demande de souscription par la société à responsabilité limitée de droit allemand dénommée NOAH TELEKOMMUNIKATIONSDIENSTE, GmbH, ayant son siège social à D-53175 Bonn, Friedrich-Ebert Allee 140, précitée, a été rapportée au notaire par une déclaration datée du 29 janvier 2003, laquelle reste annexée en copie.

La preuve du transfert de l'universalité des actifs et passifs de la société NOAH TELEKOMMUNIKATIONSDIENSTE, GmbH, précitée, à la société a été rapportée au notaire par

- 1) la résolution intitulée Gesellschaftsbeschluss 2/2003 de la société apporteuse;
- 2) d'une lettre de Deutsche Telekom à EUTELSAT S.A.;
- 3) d'un ordre de mouvement de la société apporteuse à EUTELSAT S.A. en faveur de DeASat S.A.;
- 4) une attestation d'inscription en compte du CCF du 3 février 2003;
- 5) ainsi que l'accord du créancier au transfert du passif de la société apporteuse vers DeASat S.A.,
- 6) avec avis juridique.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription et de transfert.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 30.000.000 (trente millions d'euros), de sorte que l'article 5.1 des statuts, version anglaise et traduction en langue française, aura dorénavant la teneur suivante:

#### **Version anglaise:**

5.1. The Company has an issued and subscribed share capital of euros 30,000,000 (the «Issued and Subscribed Share Capital») divided into 2,190,900 A common shares («A shares»), with a par value of euros 10,00 per share, representing a total amount of euros 21,909,000 fully paid-up (the «A shares Subscribed Amount»), and 809,100 B common shares («B shares»), with a par value of euros 10,00 per share, representing a total amount of euros 8,091,000 fully paid-up (the «B shares Subscribed Amount»).

#### **Traduction française:**

5.1 Le capital social émis et souscrit de la société est fixé à 30.000.000 euros (le «Capital social émis et souscrit»). Il est divisé en 2.190.900 actions ordinaires A («Actions A»), d'une valeur nominale de 10,00 euros chacune, représentant un montant de capital social total de 21.909.0000 euros intégralement libérés (le «Montant souscrit des actions A»), et en 809.100 actions ordinaires B («Actions B»), d'une valeur nominale de 10,00 euros chacune, représentant un montant de capital social total de 8.091.000 euros intégralement libérés (le «Montant souscrit des actions B»).

*Déclaration - Frais*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter les modifications de l'article 5.1 en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

La partie comparante déclare que la présente augmentation a été faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-1 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés commerciales.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 23.500,00.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. G. Thyes, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, vol. 15CS, fol. 97, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

J. Delvaux.

(004325.4/208/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**DeaSat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 90.785.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 59/2003 en date du 5 février 2003 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(004327.3/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

---

**B&W LUX IMPORT EXPORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R. C. Diekirch B 6.144.

*Assemblée générale extraordinaire du 24 février 2003*

Sont présents:

- Madame Pascale Sternon, demeurant à B-6860 Louftemont, rue des Eaux Bonnes 20;
- Monsieur Ben Abdallah Abderrazek, demeurant à B-6791 Aubange, rue de Guerlange 120;
- Madame Isabelle Philipin, demeurant à B-6810 Izel-Gare, rue du Bois Brûlé 8.

*Ordre du jour:*

1. Démission de Monsieur Ben Abdallah Abderrazek de son poste d'administrateur;
2. Divers.

La séance s'ouvre à 10.00 heures sous la présidence de Madame Pascale Sternon qui désigne Monsieur Ben Abdallah Abderrazek comme scrutateur et Madame Isabelle Philipin comme secrétaire.

La présidente constate que les actionnaires sont tous présents et que l'assemblée est valablement constituée pour délibérer.

Le point n° 1 est abordé:

A l'unanimité des voix, la démission de Monsieur Ben Abdallah Abderrazek de son poste d'administrateur est acceptée. Décharge lui est accordée pour l'entiereté de ses mandats, à savoir celui d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Le point n° 2 est abordé:

Néant.

La secrétaire fera le nécessaire en vue de publication de la présente assemblée générale extraordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.30 heures.

P. Sternon / A. Ben Abdallah / I. Philipin

*La Présidente / Le scrutateur / La secrétaire*

Enregistré à Diekirch, le 25 février 2003, réf. DSO-AB00182. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(900197.5/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

---

**CONTINENTAL MEDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 610, route de Huldange.  
R. C. Diekirch B 5.224.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 26 février 2003, réf. DSO-AB00190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 février 2003.

Signature.

(900176.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

---

**CONTINENTAL MEDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 610, route de Huldange.  
R. C. Diekirch B 5.224.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 26 février 2003, réf. DSO-AB00189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 février 2003.

Signature.

(900174.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

---

**CONTINENTAL MEDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 610, route de Huldange.  
R. C. Diekirch B 5.224.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 26 février 2003, réf. DSO-AB00188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 février 2003.

Signature.

(900175.2/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

---

**CONTINENTAL MEDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 610, route de Huldange.  
R. C. Diekirch B 5.224.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 26 février 2003, réf. DSO-AB00187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 février 2003.

Signature.

(900172.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

---

**CONTINENTAL MEDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 610, route de Huldange.  
R. C. Diekirch B 5.224.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 26 février 2003, réf. DSO-AB00186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 février 2003.

Signature.

(900173.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

---

**LEIKA-INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Diekirch B 4.509.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 19 février 2003, réf. DSO-AB00127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 février 2003.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

Un mandataire

(900135.3/798/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

---

**LEIKA-INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Diekirch B 4.509.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 19 février 2003, réf. DSO-AB00126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 février 2003.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

*Un mandataire*

(900136.3/798/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

---

**LEIKA-INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Diekirch B 4.509.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 19 février 2003, réf. DSO-AB00128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 février 2003.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

*Un mandataire*

(900137.4/798/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

---

**LEIKA-INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Diekirch B 4.509.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 19 février 2003, réf. DSO-AB00129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 février 2003.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

*Un mandataire*

(900138.3/798/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

---

**LEIKA-INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Diekirch B 4.509.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 19 février 2003, réf. DSO-AB00130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 février 2003.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

*Un mandataire*

(900139.2/798/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

---



**SOURCES ROSPORT, Société Anonyme.**

Siège social: L-6850 Rosport, 28, route d'Echternach.  
R. C. Diekirch B 4.600.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 20 février 2003, réf. DSO-AB00132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Réviseur d'entreprises de la société

H.-J. Salbach

Associé

(900171.3/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

---

**SOURCES ROSPORT, Société Anonyme.**

Siège social: L-6850 Rosport, 28, route d'Echternach.  
R. C. Diekirch B 4.600.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 20 février 2003, réf. DSO-AB00133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Réviseur d'entreprises de la société

H.-J. Salbach

Associé

(900170.3/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

---

**SOURCES ROSPORT, Société Anonyme.**

Siège social: L-6850 Rosport, 28, route d'Echternach.  
R. C. Diekirch B 4.600.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 20 février 2003, réf. DSO-AB00134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Réviseur d'entreprises de la société

H.-J. Salbach

Associé

(900169.3/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

---

**SOURCES ROSPORT, Société Anonyme.**

Siège social: L-6850 Rosport, 28, route d'Echternach.  
R. C. Diekirch B 4.600.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 20 février 2003, réf. DSO-AB00135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Réviseur d'entreprises de la société

H.-J. Salbach

Associé

(900168.3/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

---

**HOME ECO, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-9713 Clerf, 12, rue Ley.  
H. R. Diekirch B 5.542.

**AUFLÖSUNG**

Es geht aus einer GesellschaftsaufLösungsurkunde, aufgenommen durch Notar Alex Weber, mit dem Amtswohnsitz in Niederkerschen, am 29. Januar 2003, einregistriert in Capellen, am 7. Februar 2003, Band 426, Blatt 76, Fach 12 hervor, dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung HOME ECO, GmbH, mit Sitz in L-9713 Clerf, 12, rue Ley, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Junglinster residierenden Notar Jean Seckler, am 6. Januar 2000, veröffent-

licht im Mémorial C, Nummer 327 vom 5. Mai 2000, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorerwähnten Notar Jean Seckler, am 11. Oktober 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 305 vom 26. April 2001. aufgelöst wurde rückwirkend auf den 31. Dezember 2002.

Die Aktivitäten der Gesellschaft wurden eingestellt und die Gesellschafter übernehmen die ganzen Aktiva und begleichen alle eventuellen Passive der aufgelösten Gesellschaft.

Die Geschäftsführerin Frau Maria Veerman-Jonk, Diplom-Oecotrophologe im Bereich Hauswirtschafts- und Gesundheitskunde, wohnhaft in L-9713 Clef, 14, rue Ley, wird Entlast von ihrer Funktion erteilt.

Die Geschäftsbücher und -dokumente der Gesellschaft werden während der gesetzlichen Frist von fünf Jahren in der Wohnung von Frau Maria Veerman-Jonk, vorgenannt, aufbewahrt.

Niederkerschen, den 24. Februar 2003.

Für Auszug

A. Weber

Der Notar

(900187.4/236/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 février 2003.

---

**ELECTRICITE KOHNEN S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-8510 Rédange-sur-Attert, 54, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 4.247.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Redange-sur-Attert, le 18 décembre 2002, vol. 145, fol. 7, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 février 2003.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(900183.3/823/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

---

**ELECTRICITE KOHNEN S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-8510 Rédange-sur-Attert, 54, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 4.247.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 14 décembre 2002, réf. DSO-AB00109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 février 2003.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(900180.3/823/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

---

**CLIERRWER JUEGDBLEISER, Association sans but lucratif.**

Siège social: Clervaux.

STATUTS

Entre les soussignés:

Bertemes Nicole, épouse Schackmann, Ermsdorf, de nationalité luxembourgeoise,

Bourg Christiane, Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,

Brucher Fernand, Cruchten, de nationalité luxembourgeoise,

Engeldinger Christian, Whalhausen, de nationalité luxembourgeoise,

Frauenberg Paul, Welsscheid, de nationalité luxembourgeoise,

Jacobs Francis, Bissen, de nationalité luxembourgeoise,

Jacobs Jacques, Bissen, de nationalité luxembourgeoise,

Leiner Christian, Heinerscheid, de nationalité luxembourgeoise,

Mühlen John, Cruchten, de nationalité luxembourgeoise,

Sassel André, Wilwerwiltz, de nationalité luxembourgeoise,

Schmitz Marco, Cruchten, de nationalité luxembourgeoise,

Theissen Tom, Cruchten, de nationalité luxembourgeoise,

Zeimes Peggy, Strassen, de nationalité luxembourgeoise,

et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créé une association sans but lucratif régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif. (ci-après toi du 21 avril 1928)

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association prend la dénomination CLIERRWER JUEGDBLEISER, association sans but lucratif. Son siège est fixé à Clervaux et sa durée est illimitée.

**Art. 2.** L'association a pour objet de développer et de promouvoir la pratique de la musique de chasse et la formation y relative, ainsi que par extension, toutes activités qui se rapportent directement ou indirectement à son objet principal.

**Art. 3.** L'association se compose des musiciens, d'un directeur, membres du conseil d'administration, archivistes et de toutes autres personnes s'intéressant d'une manière active aux activités de l'association. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à cinq.

**Art. 4.** Les personnes qui désirent devenir membre de l'association présentent une demande d'admission au conseil d'administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande. Les membres doivent être affiliés à la FEDERATION DES CHASSEURS LUXEMBOURGEOIS, A.s.b.l., section de Clervaux.

**Art. 5.** La cotisation annuelle est fixée chaque année par l'assemblée générale.

**Art. 6.** La qualité de membre se perd:

- a) par démission volontaire,
- b) par exclusion prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave,
- c) par décès.

**Art. 7.** Les membres forment l'assemblée générale. Le président, assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale. Lors d'un vote, secret ou à main-levée, chaque membre dispose d'une seule voix. Il est loisible à chaque membre de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre moyennant procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis de représenter plus d'un membre.

L'assemblée générale a pour mission d'apporter des modifications aux statuts, d'arrêter les règlements à prendre en exécution des statuts, de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les vérificateurs des comptes, d'approuver les rapports annuels, de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres, d'arrêter le budget des recettes et des dépenses, d'arrêter le programme d'activités de l'association, de discuter des propositions présentées par les membres, de décider de l'exclusion des membres et de décider le cas échéant de la dissolution de l'association.

**Art. 8.** L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres en fait la demande.

**Art. 9.** Les convocations contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration et se feront par simple lettre au moins huit jours à l'avance. Toute proposition signée par un cinquième des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 10.** L'assemblée est valablement constituée, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts. L'assemblée décide par vote secret ou à main levée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts.

**Art. 11.** Les décisions de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal, conservé par le secrétaire au siège social où tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance.

**Art. 12.** Les modifications aux statuts se font conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928.

**Art. 13.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres actifs majeurs au moins et de sept membres majeurs au plus, élus par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres présents ou représentés pour une durée de deux ans. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables. Le conseil d'administration doit être composé de musiciens. En cas de vacance, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement des administrateurs. Les pouvoirs des administrateurs ainsi cooptés, prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat de l'administrateur remplacé.

**Art. 14.** Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, le président, le ou les viceprésidents, le secrétaire et le trésorier.

**Art. 15.** Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par année et aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige sur convocation du président ou de deux administrateurs. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter.

**Art. 16.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts, est de la compétence du conseil. Il prend ses décisions à la majorité des voix. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix. Le conseil d'administration établira un règlement interne pour garantir le bon fonctionnement de l'organisation de ses activités. Ce règlement deviendra effectif après l'accord de AG des membres.

**Art. 17.** A l'égard des tiers, l'association est engagée en toute circonstance par la signature conjointe du président ou en son absence du vice-président et du secrétaire ou du trésorier.

En ce qui concerne la gestion journalière le trésorier peut signer toute pièce ne dépassant pas un montant de 500 EUR.

**Art. 18.** Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixée au 31 décembre. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs des comptes membres de l'association majeurs qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale.

**Art. 19.** Le conseil d'administration peut accorder à des personnes et des institutions, qui par des dons annuels tiennent à soutenir l'association dans ses activités, le titre honorifique de «membre donateur». De même peut-il conférer le titre de «membre honoraire» à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons particuliers à l'association. Ces titres honorifiques ne donnent pas naissance à des droits au sein de l'association.

**Art. 20.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 21.** En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale détermine la destination des biens sociaux.

**Art. 22.** Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928.

*Dispositions transitoires*

1. Par dérogation à l'art. 4, les membres qui au moment de la présente constitution, sont affiliés à une autre section de la Fédération des Chasseurs Luxembourgeois, peuvent le rester et n'ont pas besoin d'adhérer à la section de Clervaux.

2. Par dérogation à l'art. 20, le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2003.

*Assemblée générale extraordinaire*

Après avoir approuvé les statuts ci-dessus, les membres fondateurs de l'association se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le siège social de l'association est établi à Clervaux.

Adresse Postale: André Sassel, B.P. 127, L-9202 Diekirch.

*Deuxième résolution*

Le conseil d'administration se compose comme suit:

1) Président:

André Sassel.

2) Vice-président:

Jacques Jacobs.

3) Secrétaire:

André Sassel.

4) Trésorier:

Nicole Bertemes.

5) Membres:

Tom Theissen,

John Mühlen.

Clervaux, le 12 février 2003.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 13 février 2003, réf. DSO-AB00090. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900102.5/591/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2003.

**AXIOME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Diekirch B 6.179.

L'an deux mille trois, le cinq février.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

Monsieur Baudoin Otte, administrateur de société, né à Berchem Sainte Agathe le 10 janvier 1949, demeurant à L-8278 Holzem, rue de l'Ecole, 4A

Monsieur Philippe Naudet, consultant, né à Paris (20<sup>e</sup>) le 25 mars 1957, demeurant à F-45100 Orléans, 39, avenue Dauphine,

Ici représentés par Madame Mélanie Reiser, secrétaire de direction, demeurant à F-57950 Montigny-lès-Metz, 24, rue Geneviève Pichard, en vertu de procurations ci-annexées,

lesquels représentés sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée AXIOME, S.à r.l. avec siège à L-9635 Bavigne, 9, Doerfstrooss, constituée par acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 22 juin 2001, inscrite au Registre de Commerce à Diekirch sous le numéro B 6.179 et dont les comparants déclarent que les statuts n'ont jamais été modifiés.

Ceci exposé, la comparante s'est constituée au nom de ses mandants en assemblée générale extraordinaire de la société prédécrite, et, après avoir renoncé à toute convocation supplémentaire, elle a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

14253

*Siège*

Le siège social est transféré à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

La première phrase de l'article 5 des statuts est modifiée comme suit:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg»

*Capital*

Le capital de la société est converti de LUF 500.000,- en 12.394,68 euros puis augmenté de EUR 5,32 par un versement en espèces pour être porté à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros).

La réalité de cet apport a été démontrée au notaire qui le constate expressément.

En suite de cette résolution, l'article 6 des statuts sera désormais libellé comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent parts (100) de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Le deuxième alinéa de l'article 7 est supprimé.

La souscription des parts, la gérance de la société et les pouvoirs de signature restent inchangés.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel et résidence, ladite comparante a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiée au moyen de sa carte d'identité.

Signé: M. Reiser, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 10 février 2003, vol. 426, fol. 78, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C.

Capellen, le 19 février 2003.

C. Mines.

(900130.4/225/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

---

**AXIOME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Diekirch B 6.179.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 5 février 2003, on été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

Capellen, le 19 février 2003.

Signature.

(900131.3/225/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 février 2003.

---

**GEDRENKSBUKTEK KLEYR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R. C. Diekirch B 2.038.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 20 février 2003, réf. DSO-AB00143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 février 2003.

Signature.

(900211.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

---

**CHEOPS TECHNOLOGY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Wiltz.

R. C. Diekirch B 5.977.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. DSO-AB01412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2003

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(900178.3/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

---

**LUXTOOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7680 Waldbillig, 6, rue de Christnach.  
R. C. Diekirch B 4.022.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03139, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour LUXTOOL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(900179.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

---

**TOTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.  
R. C. Diekirch B 5.163.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 14 décembre 2002, réf. DSO-AB00108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 février 2003.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(900181.3/823/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 février 2003.

---

**HAUSMAN & CO, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9233 Diekirch, 55, avenue de la Gare.  
R. C. Diekirch B 608.

—  
*Réunion extraordinaire du 31 janvier 2003*

L'an deux mille trois, le trente et un janvier à 11.00 heures, les associés de la société HAUSMAN ET CO, S.à r.l., avec siège social à L-9233 Diekirch, avenue de la Gare 55, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à Diekirch pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Acceptation de la démission du directeur administratif.
- 2) Décharge à donner au directeur administratif démissionnaire.

Après délibération, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée accepte la démission de Madame Nelly Nash-Schilling en tant que directeur administratif.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au directeur administratif démissionnaire et le remercie pour la bonne collaboration et le bon travail durant les dernières années.

DENARE S.A. / M. Kohl

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. DSO-AB00139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900120.5/591/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 février 2003.

---

**PAPA E CITU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9155 Grosbous, 2, rue de Mersch.  
R. C. Luxembourg B 4.100.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Luxembourg

Signature

(900198.3/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

---

**S.M.E. KRONOS BENELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Clervaux.  
R. C. Diekirch B 91.553.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 28 février 2003.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.  
Expert-Comptable Réviseur d'Entreprise  
Signature

(900199.3/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

**IRMA & JEAN SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1215 Luxembourg, 22, rue de la Barrière.

## STATUTS

L'an deux mille deux, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Madame Albertine Reuland, retraitée, demeurant à L-4571 Oberkorn, 53, Rue de la Gare.
- 2.- Monsieur Guido Tomassini, indépendant, demeurant à L-3412 Dudelange, 62, Rue Grand-Duc Adolphe.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile particulière, qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>.- Forme et Objet, Denomination, Siège et Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société, qui est une société civile particulière, a pour objet exclusif la détention, la gestion, la location et la mise en valeur de toutes propriétés immobilières situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement soit indirectement la réalisation de cet objet.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de IRMA & JEAN SCI, société civile particulière.

**Art. 3.** Le siège statutaire et de direction effective de la société est établi à Luxembourg.

La décision de transférer le siège dans un pays étranger requiert une décision unanime des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Titre II.- Apports en numéraire, Attributions de parts d'intérêts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros), représenté par 250 (deux cent cinquante) parts d'intérêts d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les 250 (deux cent cinquante) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

|   |     |
|---|-----|
| 1.- Madame Albertine Reuland, prénommée, cent vingt-cinq parts d'intérêts. .... | 125 |
| 2.- Monsieur Guido Tomassini, prénommé, cent vingt-cinq parts d'intérêts. ....  | 125 |
| Total: deux cent cinquante parts d'intérêts .....                               | 250 |

Les souscripteurs procéderont à la libération des parts par l'apport de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros) en numéraire.

**Art. 6.** Chaque part d'intérêt confère à l'associé dans le fonds social et dans la répartition des bénéfices, le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêts existantes.

Les associés, dans leurs rapports internes, supportent dans la même proportion les dettes de la société.

Vis-à-vis des tiers, toutefois, les associés seront tenus des engagements sociaux, conformément à l'article 1863 du code civil.

**Art. 7.** Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts des parts d'intérêts.

Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts des parts d'intérêts appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société par exploit d'huissier ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 8.** Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société qui pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure ou en cas de désaccord entre nu-propiétaire et usufruitier.

Les héritiers et légataires de parts d'intérêts ou les créanciers d'un associé ne peuvent, pour l'exercice de leurs droits, sous aucun prétexte requérir l'apposition de scellés sur les documents, valeurs et biens de la société.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 9.** La société est administrée par un associé, nommé par les associés.

L'administrateur est nommé pour un terme déterminé ou indéterminé. Même nommé pour un terme déterminé, l'administrateur est révocable à tout moment par décision des associés.

**Art. 10.** L'administrateur est investi des pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

A l'égard des tiers, la société se trouve toujours valablement engagée par la signature de l'administrateur unique qui n'a pas à apporter la preuve d'une délibération préalable du conseil ou des associés.

L'administrateur peut conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle concernant les affaires de la société.

### **Titre IV.- Décision des associés**

**Art. 11.** Les assemblées générales des associés se réunissent à la suite d'une convocation émanant soit de l'administrateur, soit de deux associés.

Les avis de convocation contiennent obligatoirement l'ordre du jour.

Les convocations des associés à une assemblée ont lieu au moyen de lettres recommandées à la poste, adressées aux associés, huit jours au moins à l'avance, formalité à laquelle les associés peuvent renoncer.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, associé ou non, muni d'un pouvoir spécial.

Chaque part d'intérêt donne droit à une voix aux assemblées, sans limitation.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants.

Si toutefois une assemblée générale extraordinaire est appelée à apporter une modification au pacte social, elle n'est régulièrement constituée que si la moitié au moins de toutes les parts d'intérêt sont dûment représentées. La décision requiert une majorité des 3/4 des parts présentes ou représentées.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentant l'universalité des associés et les décisions qu'elles prennent valablement obligent tous les associés.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial qui sont signés par les associés présents. Les copies ou extraits à produire sont certifiés conformes par un administrateur.

### **Titre V.- Année sociale**

**Art. 12.** L'année sociale s'étend du premier janvier au trente-et-un décembre de chaque année.

### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 13.** Ni le décès, ni l'interdiction, ni la faillite, ni la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un associé ou d'un administrateur n'entraînent la dissolution de la société.

**Art. 14.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation s'opérera par les soins de l'administrateur alors en fonction, sauf décision contraire des associés prise à la majorité simple des voix.

### **Titre VII.- Divers**

**Art. 15.** Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les articles 1832 et suivants du code civil sont applicables.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé administrateur pour une durée indéterminée Monsieur Guido Tomassini, prénommé, lequel peut valablement engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse de la société est fixée à L-1215 Luxembourg, 22, rue de la Barrière.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Reuland, G. Tomassini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 137, fol. 76, case 9. – Reçu 25 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

J. Elvinger.

(004478.5/211/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.